

Accusé certifié exécutoire

Réception par le service
Publication : 19/03/2024



Contrat de Location Entretien

Pour l'antenne de l'Intérieur par Paul Lafargue
CS 20012, 93456 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
tél : 0 825 850 825 Fax : 0 825 850 820
www.pitneybowes.fr

0 825 850 825* *Service 0,20 € / min
+ prix d'un appel

Code V1 Opp N°

Groupe Code Service (Chorus)



Entre : Pitney Bowes, SAS au capital de 31,024,799€, ayant son siège social 9 rue Paul Lafargue, Immeuble le Triangle, CS 20012, 93456 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX, immatriculée sous le n° 562 046 235 RCS Bobigny, NAF 7733Z, N° TVA intracommunautaire FR36562046235. Tél: 0 825 850 825 Fax: 0 825 850 820
Et :

LE LOCATAIRE 30761617

RAISON :

SOCIALE :

ADRESSE 1 :

ADRESSE 2 :

CODE POSTAL : VILLE :

CONTACT : TEL :

EMAIL :

SIRET :

INSTALLATION 30761617

RAISON :

SOCIALE :

ADRESSE 1 :

ADRESSE 2 :

CODE POSTAL : VILLE :

CONTACT : TEL :

EMAIL :

SIRET :

FACTURATION :30761617

RAISON :

SOCIALE :

ADRESSE 1 :

ADRESSE 2 :

CODE POSTAL : VILLE :

SIRET :

N° de commande interne ou
N° d'engagement client (Chorus)

CONDITIONS PARTICULIERES : Le contrat a pour objet la location et l'entretien des matériels ci-dessous aux conditions suivantes :

MACHINE A AFFRANCHIR

Code(s) Produit(s) - avec accessoire(s) et périphérique(s) éventuel(s)

Code(s) Produit(s)	Qté	Désignation
K I T R D M 5 5 - 2 F R	1.0	Machine à affranchir DM55 A livrer
A U T O - I N S T A L L	1.0	Installation par vos soins via tutoriels sur votre espace client : 0 € HT

DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée irrévocable de LE LOYER TOTAL ANNUEL INITIAL SERA DE : € Hors Taxes soit € TTC

Compléments: Offre en ligne uniquement

Le présent Contrat est conclu pour la durée initiale indiquée ci-dessus. Il entrera en vigueur, en lieu et place de votre contrat en cours n° 7148801474 qui prendra fin par anticipation lors de la livraison des logiciels ou du Matériel (machines auto-installables) ou lors de l'installation du Matériel (autres machines) ci-dessus mentionnés. En cas d'amélioration (upgrade) d'un logiciel ou d'ajout d'éléments complémentaires avec maintien de votre Matériel actuel, ce dernier sera désormais soumis au présent Contrat. En cas de remplacement du Matériel, le Matériel existant devra être restitué conformément aux Conditions Générales lors de la livraisons ou installation du nouveau Matériel. Sauf stipulation expresse contraire, les services complémentaires en cours seront maintenus et seront soumis au nouveau contrat.

Le premier terme du loyer sera exigé conformément à l'article 8.4 des Conditions Générales relatives au Contrat de Location Entretien.

Dans le cadre du déploiement du logiciel OP@le, Pitney Bowes appliquera une facturation en année civile pour les collèges et lycées.

*La commande du Locataire vaut demande irrévocable de location. Le Locataire accepte de subordonner l'entrée en vigueur du contrat à l'acceptation par le service Crédit de Pitney Bowes, comme expliqué dans l'article 2 des Conditions Générales de location.

En signant le présent contrat, le Locataire manifeste avoir pris connaissance des conditions du présent contrat de location et des Conditions Générales (version FR-Elease 01-23) disponibles à l'adresse (pb.com/fr/cc) et les accepter, y compris la clause attributive de juridiction (l'article 25).

fait le : / /
jj mm aaaa

www.pitneybowes.fr

page 1 à 1

Le Maire,
Jean-François RASCLE



LM164-FR-DM55-LIKE4LIKE-LOW-BATTERY-HRT3

FR-Elease 01-23